Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 035-213500176-20261102-62_2026-DE

Registre des délibérations du Conseil municipal et des décisions du Maire

Folio n°62

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 novembre 2026

COMMUNE DE LA BAUSSAINE
Département d'Ille-et-Vilaine

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

Date de publication du procès-verbal :
09/11/2026

L'an deux mille vingt-six, le deux du mois de novembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune de La Baussaine s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, après convocation légale le vingt du mois d'octobre deux mille vingt-six, sous la présidence de Monsieur Jérémy LOISEL, Maire.

Etaient présents : Jérémy LOISEL, Jean-Charles MONTEBRUN, Gaëlle COÏC, Hervé COLLET, Laurence PINAULT, Diane NAUT, Céline GAUTIER, Marie POURRET, Aurélie ZINGRAFF, Kevin JULIEN, Stéphane PRUNAULT, Maxime DERBIER, Guirec FLOC'H.

Absents excusés : Yann CADIO (Pouvoir à Jérémy LOISEL), Laura DROMEL (Pouvoir à Céline GAUTIER)

Absent(e) non excusé(e) : /

Secrétaire de séance : Marie POURRET.

02.11.2026 – 07

CLASSEMENT DES ARCHIVES COMMUNALES : CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT

Monsieur le Maire rappelle qu'un partenariat avec les Archives départementales d'Ille-et-Vilaine a été entrepris, il y a quelques années pour assurer le classement des archives communales.

Aujourd'hui, il convient de poursuivre cette action par le biais d'une convention dans laquelle le Département s'engage à assister la Commune pour l'organisation et la réalisation de ses obligations d'archivage.

Ainsi, un archiviste sera chargé d'assurer le tri, le classement, l'inventaire des archives vivantes et intermédiaires de la Commune et la rédaction des procès-verbaux d'élimination.

La durée d'intervention est estimée à 3 jours à raison de 178 € par jour, à quoi il faut ajouter les frais de transports et le remboursement des fournitures.

L'intervention est programmée en 2027.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de poursuivre le partenariat avec les Archives départementales ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches correspondantes, en particulier à signer la convention, valable du 1er janvier au 31 décembre 2027.
- **DÉCIDE** que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2027.

Fait à La Baussaine, le 2 novembre 2026.
Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Maire, Jérémy LOISEL

MAIRIE DE LA BAUSSAINE
RF
35190